

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
MAIRIE DE LUZARCHES



PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DUCENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU 05 MARS 2026

Ordre du jour de la séance :

Désignation d'un(e) secrétaire de séance  
Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2025  
Débat d'orientations budgétaires 2026  
Demande d'aide (sous réserve de dossier transmis par l'assistante sociale)  
Questions diverses

Etaient présents à l'ouverture de la séance et lors de l'appel (8) : Michel Mansoux, Martine Gilles-Duret, Carole Novara (arrivée 19h05, Françoise Jumeau, Laurence Duwer, Martine Rey, Catherine Talbot, Dominique Collignon

Procuration (2) : Brigitte Dupont à Françoise Jumeau  
Joël Baron à Martine Rey

Absents (3) : Nadège Robbe, Nicolas Abitante, Eric Richard

Ouverture de la séance à 19 h 00

Monsieur le Président fait l'appel et constate que le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Martine Gilles-Duret est élue à l'unanimité.

*Nombre légal de Conseillers : 13*

En exercice : 13      Présents : 08      Pouvoirs : 02      Votants : 10

DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N°2026-01 Approbation du Procès-verbal de la séance du 13 novembre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021

Vu le décret d'application n°2021-1311 publié le même jour.

**Considérant** que le procès-verbal a pour objet d'établir et de conserver la mémoire du déroulement (par exemple : discussions, débats, interruption de séance...) et des décisions

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-095-269500716-20260428-CCAS2026\_05

des séances des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs groupements ;

**Considérant** que la rédaction du procès-verbal de chaque séance, rédigé par un ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, est signé par le président et le ou les secrétaires et fait l'objet d'une délibération.

**Considérant** que le Procès-verbal de la séance du 13 novembre dernier a été transmis aux membres du conseil d'administration est qu'il doit donc être soumis à l'approbation des membres présents, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

**Considérant** que le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2025 a été soumis aux membres du CCAS

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur le président

**19h05 Arrivée de Madame Carole Novara**

*Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

**Décide**

**Article 1** : D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'administration en date du 13 novembre 2025

### **DÉLIBÉRATION N°2026-02 Débat d'orientations budgétaires 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1, L 5211-36 et L 3312-1 du CGCT

Vu l'article 107 de la loi NOTRE modifiant les articles mentionnés ci-dessus en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

**Considérant** que les communes de 3 500 habitants et les EPCI ont l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai inférieur à 2 mois avant l'examen de celui-ci par l'autorité délibérante.

**Considérant** que le débat d'orientations budgétaires doit faire l'objet d'un Rapport d'orientation budgétaire comportant notamment :

- \* Les orientations budgétaires envisagées par la commune ou l'EPCI portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

- \* La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.

- \* Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

**Considérant** que ce rapport donne lieu à un débat qui doit être acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Il est demandé au conseil d'administration de voter et prendre acte du Rapport d'orientations budgétaires.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur le président

*Débats : L'assemblée s'interroge sur le montant des produits de gestions courantes plus bas que 2024 alors que deux sorties ont été organisées dont une sur 2 jours et que la participation des familles devraient donc être plus élevées*

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-095-269500716-20260428-CCAS2026\_05

*Monsieur le président répond qu'il va se renseigner auprès du service comptabilité, les éléments seront communiqués lors de la prochaine séance.*

*Le projet de DOB fait mention dans les dépenses d'investissement d'achat de matériels pour la salle de l'âge d'Or. Il est précisé que des travaux et l'achat de matériel à déjà été fait sur 2025.*

*Monsieur le président précise qu'il serait souhaitable de prévoir des dépenses d'investissement.*

*Madame Jumeau informe l'assemblée qu'une table a été abimée dernièrement et que le plan de travail en inox a été dégradé. Elle propose que le CCAS investisse en rachetant des tables plus adaptées et plus légères.*

*Madame Duret propose que soit mis une alarme sur le minibus*

*Madame Jumeau proposé également que soit réaménager la petite cour côté cuisine et Madame Duret que soit changer le cendrier extérieur de devant la salle.*

*Madame Rey informe l'assemblée que le devis du car pour Orly lors du voyage est de 840€*

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

### Décide

**Article 1 :** De prendre acte de l'existence du rapport ainsi que de la tenue des débats d'orientations budgétaires 2026 incluant les propositions faites ci-dessus

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'aucune demande d'aide n'a été transmise par l'assistante sociale et propose de passer aux questions diverses.

### Questions diverses

*Madame Talbot demande la date du repas des Anciens*

*Monsieur le Président répondu que celui-ci se tiendra le 25 avril prochain. L'organisation, les inscriptions et la réservation du traiteur et de la musique sont en cours, grâce à Madame Gilles-Duret.*

*Il indique à l'assemblée qu'il aimerait que soient discuté dans une prochaine séance des colis de Noël. En effet certains inscrits sont peu respectueux, ils ne viennent pas chercher leur colis, il faut les relancer, leur porter et parfois leur porter « à une autre date car ils sont « occupés » ; cela est insupportable et donne énormément de travail inutile aux membres du CCAS.*

*Il aimerait que soit discuté, à la place des colis, d'offrir une place dans un des restaurant de la ville, au choix des personnes Le Lutetia ou le Zeralda, pour un repas de Noël dont le montant serait à discuter. Il faut voir aussi avec la DGFIP comment ce système peut être mis en place d'une façon simple.*

*Enfin Madame Duwer informe l'assemblée que le Secours catholique met à disposition des personnes qui n'ont pas forcément les moyens, un coiffeur tous les 1<sup>ers</sup> mercredis de chaque mois à la salle paroissiale entre 14h et 17h.*

Michel MANSOUX  
Maire



Martine GILLES-DURET  
Secrétaire de séance

REÇU EN PREFECTURE  
le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com